

L'an milles sept cent soixante et
l'heure lez derniers d'Avril françois boillie
frans pastant du village de belles agez d'environ soixante
et vingt ans est decede appes noms Jean le sacremans
fut enseveli le lendemain dan le cimetiere

J. nialbert Recteur

L'an que dessus & lez premiers jours de mois de
mai Jean Blattot fils legitime & naturel d'autre
Jean Blattot pere & de Marie constans maries du village
duquel a este baptise lez jours appes
la naissance son parrain le sieur Jean Bay
& la marraine chareverine Baye pretor
le surnomme chevalier et Jean Blattot

J. Bres Chassary Mabot

J. nialbert Recteur

Uloit l'an que dessus & le quatrieme jour d'au
Mars may Marie Mercier du village de
Ulori collabest decedee agez d'environ cinquante ans
apres auoir seen tout des sacremans fult ensevelie
dans le cimetiere de son pere auquel

J. nialbert Recteur

mort l'an que dessus & lez premiers jours de
Mai may marie lafon agez de soante & dis es
mees au village d'Albernat appes mees
les hautes et auz environs de la cemeterie

Sur mille estoit de l'age & le service tenuer
 Mort moi de moy que j'avois laissé le village. & huij
 j'ay est decedé apres avoir fait le sacrement
 fait enterrer dans le cimetière de notre paroisse
 apres avoir fait tout le sacrement

J. J. Albert Reculz

Joseph Lecour que j'avois & le service tenu de moy de
 Jacob neuf Joseph Lecour fils legitimier & naturel Tancar
 Etienne & marguerite coules marié à ce village
 de Blainville fait la morte trois soirs apres son mariage
 son pere n Joseph coulé du marraine au
 Burdin fait de son pretre le pere Joseph
 pere & gars par Reculz

J. J. Albert Reculz

Sur mille estoit de l'age & le service tenu de moy
 que j'ay fait chaliner fage du village de carine
 que j'ay fait enterrer soizent ans est dececed apres
 faire auoy Reculz fait le sacrement fait enterrer
 le laissoient dans le cimetière de notre paroisse

J. J. Albert Reculz

Sur mille estoit de l'age & le service tenu de moy
 que j'ay fait enterrer sonneur du village des longs
 que j'ay fait enterrer sonneur auoy Reculz fait le sacrement
 que j'ay fait enterrer auoy Reculz dans le
 cimetière de notre paroisse

J. J. Albert Reculz

4.

Sancte l'lie capt enys Seign. Et lez ditz enys pieux
 voix. Pour lez enys de. Et lez pieux pieux
 pieux legitime et naturel de. Et lez pieux pieux
 pieux mariage du sieur du Rauoy Et lez pieux
 pieux fages aussi fillez legitime Et lez pieux
 pieux Joseph fages et lez maries Rocablo du village
 fages de. Et lez pieux ont lez pieux la bénédiction du mariage
 pieux lez pieux lez pieux lez pieux auz lez pieux
 pieux nous ayons parue auz lez pieux
 pieux civil ny canoniques viss lez pieux
 pieux et lez pieux de. Et lez pieux lez pieux
 pieux lez pieux lez pieux Joseph Sabatier
 Et lez pieux cabirou de lez pieux Habarie
 p. grossot

F. M. Albert Rauoy

Lan que desseis de la singuliere Rauoy d'auoy
 moiz de juin tenu lez pieux lez pieux
 de. Et lez pieux lez pieux lez pieux
 lez pieux et lez pieux lez pieux lez pieux
 lez pieux appre auz lez pieux lez pieux
 lez pieux sept ans auz lez pieux lez pieux
 lez pieux auz lez pieux lez pieux
 auz lez pieux lez pieux lez pieux

F. M. Albert Rauoy

Lan que desseis de la vint et pascme lez pieux
 moiz de juin Jean Baptiste Rauoy fils legitime
 baptise et naturel d'autre Jean de launay conseiller
 Rauoy est lez pieux quatorze ans appre lez pieux
 son parrain Jean Rauoy et launay lez pieux
 lez pieux present auz lez pieux la pascme et pascme
 en yallant Rauoyez de la pascme
 F. M. Albert Rauoy

Lan ville Sept cens Seiz & le vint & neuvième
 Jéhauz pour du mois de Juillet Albaume Labaume
 Salauz esté Baptisé quatre Touz appris le
 matinée fille légitime & naturelle de
 l'autre pieve labaume & Mathurine fenuine
 mariez du village de laize son marraine Jean
 Salauz & la marraine Albaume estoit
 Touz d'antoin leusque abbé & guillaume
 Enjaldert Lemesquieres . Enjaldert Pecky

Lan que dessus & le trentième Touz du mois
 de Juillet Jean crozet fils légitime & naturel
 Jean l'autre Jean & Berthe ne lefleur mariés du
 village des Jonz fut baptisé trois Touz appris
 la matinée son parrain Jean lefleur & la
 marraine Magdelene crozette preste Jean
 La Baume & guillaume Enjaldert

Jean Labaume Guillaume Enjaldert
 Enjaldert Pecky

Lan que dessus & le dixième Touz du mois
 Antoine agoutt antoine leusque fils légitime & naturel
 baptisé autre Joseph & de laize en la matinée
 des eclus a este baptisé . Pour appris la matinée
 son parrain antoine leusque sa marraine
 marie que preste Louis leusque & guillaume
 Enjaldert & Lemesquieres . Enjaldert Pecky

Lan que dessus il le quatorzième Touz d'agoutt
 antoine leusque esté baptisé auz de l'île Touz
 Enjaldert Pecky

Lan mil sept cent seize et le vingt et une
 Jour d'août Jean fabre fils legitime et naturel
 de francis fabre et de catherine negarde
 veue marié habitant du village de sermeillat
 libre a este baptisé quatre Jours apres sa naissance
 son parrain Jean antoine fabre la marraine
 catherine fabre presents antoine levesque
 et guillaume enjelbert

Guillaume Enjelbert & Pijalbert

Lan que dethys 4 le vint & septieme mois de
 Aoust mons d'ageult est Jean clerc pris du village
 de la chiesa bellus est decedé age septuagesim sibiniere
 pte appes auoir pue lors les sacrement fait enteulx
 le vndemain dans le cimetiere de notre paroisse
 present l'avoine levesque n^e & guillaume
 Enjelbert Pijalbert Pecluy

Lan que dethys 8 le trentieme jour du mois
 d'aoûst annes anourees fille legitime et naturelle
 d'anne duches Joseph de stonete chevalier marie du
 village pris a este baptisé quatre Jours appes
 le trentieme son parrain jocelyn eschard son
 marraine marguerite de seurpratz guillaume
 Enjelbert Guillaume enjelbert
 Pijalbert Pecluy

Lan que dethys 8 le cinquiesme jour du mois de
 septembre d'anne folastol est decedee pte
 auoir pue des leverson Pijalbert Pecluy

L'an milles sept cent seize & le vingt et huitième
 du mois de septembre, Marie Sabre
 fille legitimate d'Anthonelle Vauvre Jean & Jeanne
 cailler, mariée du village d'Uzéj, a été baptisée
 le vingt et huitième son parrain Joseph
 Roubil sa marraine Jeanne Boilete presan
 guillaume Engalbert Guillaume Engalbert
 Engalbert Pelet

L'an que dessus & le vingt-neuvième du mois
 de septembre Marguerite Heran fille legitimate
 Et naturelle de Jacques Heran & de Marie
 Layral mariés du village de Sions a été
 baptisée davours après sa naissance son
 parrain Etienne Heran La marraine
 Marguerite Layral dalties présents Louis
 Dupuy du Mollagro et Marc Alauze des longs
 ouys d'Alauze es herann
 & Neuesqueve

L'an que dessus & le vingt et troisième jour
 du mois d'octobre une Rainal fille legitimate
 et naturelle d'autre Joseph & de Marie la
 personne mariée du village des fons a été
 baptisée quatorze jours après sa naissance
 son parrain Jean le personne de Marraine
 une heran mouton Marc Alauze & de Marc
 alauze

Engalbert Pelet

Janville Septiers Seigneur & les huitieme
 Jours du mois de novembre Jean Soit Lemire
 fille legitime & naturelle d'Anne Guillaume
 & de Jeanne Labaigne, mariee du village de
 Blaize a este baptisee sing Rois appres la
 naissance son parrain sieur et femme le
 marraine francoise Labaigne presans le sieur
 Jean Guillemy a este entoine lequel que
 Jean Guillemy

L'engagement d'Anjou et femme

J. Guillemy J. n' a Berthelemy

Janvier desdies & le quinzieme Jours du mois
 de novembre Jean Fabre fils legitime d' une
 naturelle autre s' ille et Anne viellede marie
 du village des fons a este baptisee trois Jours
 appres la naissance son parrain Jean Labaigne
 le mardier annes viellede presans le sieur
 Etienne Baguier bourgeois de la ville de Jeanlabau
 Etienne Baguier bourgeois de la ville de Jeanlabau

En riguier J. Guillemy & Berthelemy

Janvier desdies & le vint et duxieme Jours
 des mardis de novembre premiers filles legitime
 d' une autre s' ille et Anne fabre
 naturelle contre guillaume et françoise fabre
 mariee du village de Montalieu a este baptisee
 sing Rois appres la naissance son parrain
 Jeanne fabre sa marraine femme female
 presans le sieur Antoine Lassagne

J. Guillemy & Berthelemy

— au village de la croix le 1^{er} & le 2^{me} juillet
dans la nuit du 2^{me} au 3^{me} Marguerite, sage
veuve de son père sollicité est descendue avec
des sentinelles dans les environs espionger aux environs
pour les faire venir & fust bientôt débouchée
le lendemain dans un verger proche

Trois jalousies

Le 1^{er} juillet dessus à la veillée pour la mort du mari de
Decembere Painier sa veuve fille, légitime & naturelle
l'autre, Antoine & François Poudil mariés de
village de la Bounalberie a été baptisé le même
de la veillée de la marraine Jacques Séguin
sa marraine amie Rodolphe Melon d'Uzanne
fut assuré plus

Trois jalousies

Le 1^{er} juillet dessus à la veillée pour la mort du mari
de Decembere Painier sa veuve fille légitime &
l'autre, autre prénom de Marguerite de Chau
mariés de village des fontes nées à cette époque
pour assurer la mort de leur frère gravement affaibli
et mourus de la marraine & l'autre la veille prétendue
d'assurance lequel fut assuré plus

Trois jalousies

Le 1^{er} juillet dessus à la veillée pour la mort du mari
de Decembere Painier sa veuve fille légitime & l'autre
l'autre, deux frères & deux sœurs aussi mariés de
de village de la croix a été baptisé trois jours après
quand le maître & le père en charge de la marraine
rouge habillé dans quel vêtement le père Jean
est à l'éloignement de l'autre confondue

Trois jalousies

Trois jalousies

L'an mil sept cent dix sept & le quatorzième
 B
Joseph fils d'Annois de Genève Joseph castan
 castan fils legitimé naturel d'autre temprance
 & mariage astre marie du village d'heys
 a este baptisé le mesme jour que dessus
 son parrain Joseph de la marraine Louise
 cabiron prénommé antoine bessque
 & pierre boulot clerc

P. J. Albert Pachet

L'an que dessus il eut sa première communion
 B
Antoine de Genève Catherine Lamajouy fille de
 Lamajouy & naturelle d'autre astre & de Marie
 le seure marie du village des fons aches
 Baptisé le vingt trois appres la naissance
 son parrain et mare alaize la marraine
 Catherine le baumer prénom est antoine
 bessque & pierre boulot clerc

P. J. Albert Pachet

L'an que dessus d'avoit d'avoit de l'an
 Jean Jacques Fabien age de soixante ans
 baignier de Genève habitation a la croix veray
 il est deceu appres avoir fait tous les sacrement
 fait enterrer le videnair dans le
 cimetière dela paroisse

P. J. Albert Pachet

B
Langue-deches & le vint & quatrième Ann
antoine de mois de son des Antoine Blasac fils leg
Blasac & naturel d'autre paires & de Marguerite
captain marie du village de Blasac a l'ordre
six soirs apres la naissance son parrain au
Béard le charraine & Catherine fagot

D'Ygobert Beclercq

B
Langue-deches & le vint & quatrième des Ann
pice Pierre Jean Bottide fils legitime & naturel
Jean l'autre guillaume & domine blanche marie
du village de luy a este baptisé trois soirs
apres la naissance son parrain pierre reboul
son marraine elanier fleurille reboul est
antoine leefque & antoine coetlin

D'Ygobert Beclercq

B
Langue-deches Jean Dolisk gral fils legitime
d'autre & naturel d'autre dolisk & de l'ancre que
Joseph marie du village de fons a este baptisé le
gral trente sixme & unme mois des moys de Janvier
son parrain Jean gral le charraine l'ancre
l'ancre pere antoine leefque
& pierre coetlin

D'Ygobert Beclercq

B
pierre cabutus Langue-deches & le neuvième fevrier
cabutus an que de l'an que de l'an que de l'an
cabutus fils legitime & naturel de gaigneau
& de marguerite & l'ancre marie de vid

de Blaie a este Baptise trois jours apres
sa naissance son parrain est le Blaie la
matrinee chatevire de monsieur

P. J. albert Fleury

Le 29 juillet 1716 a la presence de mon sieur
le febrier pere de la queut fils legitime Francois
pierre autre antoine et der francoise Baffide marie
fille du village de bernies a este baptise deux
semaines apres sa naissance son parrain sieur de la queut
et la matrinee Marie Baffide madame de
antoine lees queut et pierre calet

P. J. albert Fleury

Le 29 juillet 1716 a la mort de geant febrier
francois febrier de vilaret est decede
dans le age de 34 ans au village de bernies
publi aoir lieu pour le bierement fuit biseulier
le lendemain dans le cimetiere

P. J. albert Fleury

Le 29 juillet 1716 a la mort de mon sieur
Jean lecointre est mort est decede au village de bernies
dans le age de 34 ans apres avoir tenu
tial fuit biseulier dans le cimetiere

P. J. albert Fleury

Le 29 juillet 1716 a la mort de mon sieur
Jean lecointre est mort est decede au village de bernies
dans le age de 34 ans apres avoir tenu
tial fuit biseulier dans le cimetiere

P. J. albert Fleury

alors Lan que dessus illes scierme boerdomoy
 Joseph Joseph londil Thuyer est decedee le 11me octobre
 l'an quatrevingt ans appris accorde receu pef le
 sacrement fust enterrée le lendemain dans la
 cemeterie

Prix Albert Peletier

Baptise Lan que dessus et le vingt deuxieme d'auant l'an
 1660 fils legitime et naturel de pierre holo et de
 Louise monjolz maries du village de fons & en
 baptise cinq tourz apres la naissance son
 parrain Jean Labaume aussi de fons la
 marraine marie anne chaffary de souffrey
 jean Labaume Lequel parrain

Lan que dessus a la deuxieme heure de
 moins des ellai sauve, tremblet fils legitime
 et naturel d'autre pierre de l'auant
 estoit assis a cheval parrain six tourz appri
 la naissance son parrain leauant Parathieu
 la marraine mademoiselle Jeanne etenophie
 nesant autre Parathieu francois tremblet
 Parrain Parathieu Jeanne monje

Prix Albert Peletier

Lan que dessus a la vint et auant au
 cablage de soient et dix ans du village
 Thuyer est deceue appris accorde receu puy
 le sacerdote fust enterré le lendemain
 dans la cemeterie de notre paroisse

Prix Albert Peletier

au miller sept ans d'age & le s'ame
 Jeune de moins denys le sieur Etienne Coffe
 bourgeois fils legitime & naturel du sieur Jean
 Coste & de domoiselle Jeanette Desalier mariee
 veue & paroisse de St Louis & domoiselle
 veue de Vauquier de la Baume fille legitime
 & naturelle du sieur Antoine Vauquier
 de la Baume & de domoiselle Madelene de
 Granaiges ont Recu la benediction eccliale
 ayant accorde grande & oportune toutes les forme
 litter reguile, vocation, le certificat de
 Mr Salquier Sieur de St Leon qui nous ayant
 certifie aussi de sa part ne avoir aucun
 impediment au mariage canonique preuve
 par plusieurs granaiges docteur en
 theologie & lettres de St George de Gerardan
 Mr Antoine Leusque past & pierre de la
 françois boy qui ont signe avec nous

Philippe Granaiges

L'esques protv D 10^e

francois vovs

Thijalbert Pechez

¶ L'an mil sept cent dix et sept Et le sixieme jour
 du mois de Juin a este baptise Jean pierre
 gress fils legitime et naturel d'antoinus gress et
 de Jeanne baratias maries du village de bloyac
 Et quatre Tours apres sa naissance parrain
 Jean maget aussi dudit bloyac La marraine
 agathe vacquier du village de ston
 Leucquespropre

L'an mil sept cent dix et sept Et le sixieme
 jour du mois de Juin Jean viellade laboreau
 fils legitime et naturel de gregor qui hame villedieu
 et eglefrantot givelle marie de belicet de
 canilac au dioces de demasne et chagdelene franso
~~et eglefrantot~~ fille legitime et naturelle de g
 Jean fransoif et d'anne Roelievre marie de
 villeges bessouf ont receu la benediction mystique tout
 les formalitez observez dont qu'il nous soit reu
 de connoistre d'ancien empêchement n'esiens
 ny canonique ne d'autre cause ceste est ampe
 ne ou la cure de canilac d'aché de que
 puis de l'ensemble et Jean la personne
 d'as antecedentes et Jean la personne
 des village des fons et fransoif boyd du vil
 lege du village a pieno conseil du village
 de canilac qui ont signes avec moy
 Leucquespropre sa personne

Pierre au fransois vous

F. B. albert Peccier

L'an milles sept cent dix sept & le vint &
 le vierenouvel de mons des prieuré ecclésie
 de la chiesa fille legitime & naturelle d'autre
 que gelz son ches qd es officies a la messe
 maistre du village des fons a este baptisées trois
 soient apres la naissance son parrain
 Jean baptiste Touchais son marraine
 Jeanne courtois prenante estre antenne
 Jeannet eust qd prieur cause
 D'Albret eut

L'an que dessus & le vierenouvel de mons
 Des prieuré pierre auval fils legitime Touchais
 De feu autre pierre & de feu marguerite
 sage marie du village de caire & tanche
 Cousine fille legitime & naturelle de prieur
 Pouilly & de marie quez de blaire ont
 Recu la bénédiction nuptiale apres les
 publications des amonnes aux milices de
 nostre grand paroisselle pendant trois
 dimanches entour fete condicte de saint
 le vint & septieme & le vint neufieme
 de mons des prieuré & le parrain de mons
 Des prieuré fait quez nous soit veue en
 connoissance & assent empêchement nul
 nul canonique & prélance d'abes de mons
 Des francois port & des pierre cause que ou
 signer avec moy & d'auant plus tenu
 quez qui une telle levoit pierre cause
 A gonyssé s 1008 D'Albret

L'an milles cent soixantzeuf d'ist et le vingt et
 Septembre Noeud du mariage de Jeanne une gache
 fille legitime et naturelle de Jeanne gache
 et Anne gache veuve et Mariez du village de
 lairee a este baptisee six jours apres son mariage
 en ce lieu par maire Louis queval le marraine
 Marie eustelle presans Antoine le coq sieur de
 et pierre cauelier

Prijalbert Pecker

L'an que desies est le premier aout
 quilaure tremolet fille legitime et naturelle
 d'autre son et de Jeanne queval marraine
 village de belles a este baptisee six jours apres
 sa naissance son marraine quilaure tremolet
 son marraine ame tremolet presans et
 Antoine le coq sieur de et pierre cauelier

Prijalbert Pecker

L'an que desies est le premier aout Jean
 antoine conneau fils legitime et naturel
 Jeanne florey concue et bell Marguerite bavie
 mariee du village de larey a este baptisee
 un jour apres son mariage son marraine
 Jeanne florey et la marraine est sieur ame
 bavie presans et Antoine le coq sieur
 et pierre cauelier

Prijalbert Pecker

L'an mil sept cent vingt et le sept d'le ^{de la} ~~de la~~
 agoust annes d'oldadair. Roi des fers
 Renuel a village, & hui es est leee de le
 Renuel Aire fest le seur le landemair
 Dans le territoire de notre paroisse
F. J. Albert Petit

L'an que dessus il le dixme d'août du
 moif d'agoust l'eurent qnal fils legitime
 Et naturel d'autre francois Et Jeanne
 almeister marie; demilagen des fous a
 estes pastre quatuor soest appris le
 naissance. Son parrain le sieur la personne
 Et le marraine almeister croix et meun
 Jeanne a lause Et Joseph Pinal Jeanne labee
 mare a lause *Hillaud J. J. apres*
J. Cabanne Fayolle - il lause

F. J. Albert Petit

Mor^{ta} L'an que dessus Joseph bosquet ^{age d'environ 25 ans} de la paroisse
 de Codoy et le vingt et cinquième du moif
 d'août est décédé appris avoir reçu les sacrements
 nécessaires a salut et a l'este ensuite dans nos
 cimetières de St Dalmazi Lequel ymbre

Mor^{ta} L'an que dessus et le vingt et septième d'août est décédé
 pierre vius du vilard appris avoir reçu les sacrements
 et a été enterré le landemair Lequel ymbre
 ays d'environ cinquante ans

L'an que dessus et le pr^{me} Sept. 27 Decedé Louis rondil d'huyois
 Mo age d'environ trois ans et a été enterré le landemair Dans
 notre cimetière de St Dalmazi Lequel ymbre

La veuve de l'abbé J. L. Martin, décédée
mois de septembre dans un état extrême,
et décédée depuis moins d'une heure, en
âge d'environ septante-cinq ans, est l'épouse
de l'abbé, curé de notre paroisse
de Sainte-Croix.

Lancé. Dellefay & le neufième foir de mon
de septem bre - Jean pierre tremblet fils leysin
me et naturel d'autre, Joseph & de nac
vergely a. este baptisee. Sing doers appelle
le maitre son marraine est Jean pierre leysin
eliot abbé de Reims "de la morte que de
la morte et a la place pour le portement le
four françois boy de vilars et la marraine
Marguerite tremblet du lice se. loueuse
professe Jean barthélémy de la croix de
loueuse & l'abbé antoine lecuyer 1655
françois vous Barthélémy Leveugne
Tissier et lecuyer

Lamville le 1er cent d'esp. et le septième
mois de septembre Marguerite
coupe la rose au bout de deux ou trois semaines.
Elle est alors à l'abri des gelées. La rose
est alors dans un état de dormance
qui dure jusqu'à l'automne.

L'an milles seante et le vingt et le dition
de septembre. pierre brune
 rebelle a ge de soixante et dix ans est
 dece de appes a son pere tous les sacra
 fuit enterré dans le cimetiere le laudemur
 Enjaldet Pechet

L'an que dessus il le dist le sienement
 du mois de septembre est dece de Joseph
 bernard natif du village de lunes painoiff
 testables demeurant au village de
 neuf ans. Chez la veuve de l'obit
 paroisse
 Enjaldet Pechet

L'an que dessus il le vint et vint le
 du mois de septembre Joseph Bougier fils
 legitime d'un autre Jean. Il naiss
 coustant le mariage du village des foins a este
 baptise trois jours a laquelle naissance
 son pere Joseph coustant et la mere
 madame Bougier nient gelie Bougier
 et fransoys son frere fransouys
 Enjaldet Pechet

L'an d'ellem sept cent dix-sept & le vingt
 pour le mois de septembre au matin sabbatique
 des bellots est recueu appres avoir receu tous
 les sacrements fust entierement laiderne
 dans le cimetiere de la paroisse
 En j'abert Pecche

L'an que dessus est le vint & huitieme
 pour le mois de septembre au matin sabbatique
 d'ellem legitime & naturelle auverague
 & de mariage cubronne marie du village
 que a este baptise trois soirs apres
 sa naissance son parrain Jean Roudet
 sa marraine Anne de l'obec prefaut
 francois son pere cause

François vous En j'abert Pecche

L'an que dessus & le dixieme soire du mois
 d'octobre pereval des fons est decede appr
 avoir peint sur les sacrements age de cinquante
 ans fust entierement laiderne dans son corps
 sans faire En j'abert Pecche

L'an que dessus & le huitieme midi moy
 des bellots auvillene des bellots aye esquale
 vingt six ans est decede appres avoir peint
 sur les sacrements fust entierement dans le
 cimetiere de la paroisse de la paroisse En j'abert

L'an que dessus & le dixieme soire du mois
 de Septembre laquelle fille legitime & na
 telle d'autre pereau au mariage ancienne du
 village est decede appres avoir ete baptisee son parrain
 auvillene auvillene la marraine

L'an chille Septcent dix et le douzaine
 Pour Denoij d'octobre, antoine caillat est
 decedage de sonterans du bessin d'us appelle
 auoir le temps la remans fait proceder
 le landomain de la cemeterie de nostre
 paroisse. *Foy albert Rely*
 L'an que dessus et le onzieme d'octobre
 Etienne artoine le pitorne fils legitime et
 naturel d'autre Antoine et chalune
 marie du village de fay a este baptise par
 nos apres la naissance son parent le s'elli
 de gaignes sieur d'aberogue secrétaire
 au royaume et conseiller françois maraine
 au royaume etayde en maaigne mesme et
 demeure d'ayde au village de pierrebroles le s'elli
 au loing d'auant le estue febre
 L'an que dessus et le vingt et quatrieme d'octobre
 Denoij d'octobre Marie grasset fille legitime
 et naturelle d'autre pierre grasset labouf fay
 marie du village de bellay a este baptisee par
 apres sonnaissence pierre ellaguerel le
 s'elli de pierre grasset labouf metant fransoy
 port et pierre ~~grasset~~
 pierrecaud *Foy albert Rely*
 pierrecaud *Foy albert Rely*

Janviller le sept cent etizept de la vînt de
leutomer le vîndredi du mois d'octobre au taine fabre
me vilane est decede fust en leuey le lende
moin dans le cemetiour de notre paroisse
age des cinquante ans au bout de

Prijs Albert Peeters

Janviller le 1^{er} an^s d'igobis & le premier
mois de octobre au taine fabre fils legitime
d'natuel d'autre ontient de llerie abbau
marie du village d'leuys a este baptise
trois jours apres la naissance son parrain
Pierre gallide la marraine françoise
meilleure parente de la marraine pierre
cause

Marié pierre Causse

Prijs Albert Peeters

Jan & le mesme jour que tellys Joseph
causse fils d'autre Joseph & de Jeanne tabard
marie du village de blais a este baptisé
inq souit apres la naissance son parrain
Pierre causse la marraine Marie causse
meilleure parente de la marraine
et la cause

Marié pierre Causse

Prijs Albert Peeters

Jan que dessus le quatrieme lourdu
mois de novembre au taine fabre
fils legitime & naturel de pierre françoise

Marié Louis



Lebene & le feve d'asne pucelle mariage du village
 de Montelias paroisse de la faveur nuptiale
 videlicet fille legitime d'asne & le feve
 andre videlicet faveuse d'asne marié du
 village de fave, paroisse de la fave d'asne
 la bénédiction apposée les publications des années
 par trois dimanches consécutifs auquel voies
 soit venue ou convoitée d'asne de yelbene
 ney vail ou canonique préfaut est assise
 fave que pby & le feve launay fave assise
 et rive de la canourge & pierre cruce
 du village de Blain. finctier
Lauclquerint pierre caudé

Fin j'abbes & Ractus

Lan que d'elluy illes gis, et que d'elluy illes gis
 Aver d'elluy illes gis ne pby, a la vointe tourie est
 que d'elluy illes gis ne pby, a la vointe tourie est
 fust d'elluy illes gis ne pby, a la vointe tourie est
 de monstre paroisse de la fave d'asne, auo
 que oubliez de pby, a la vointe tourie est

Fin j'abbes & Ractus

Lairville le septembris d'isecle sept et le quatrieme
de decembre. clerc de la bastide d'huyes est
veude et appres avoir plement les sacrements
fut enterré dans le cimetière de la paroisse
Fin j'abrois le test

La que dessus est le singrieme decembre anno
mrcii desme de la boularderie age de cinquante
sept ans est veude appres avoir les sacrements
fut enterré dans le cimetière de notre
paroisse. *Fin j'abrois le test*

La que dessus est le treizieme tour du mois de decembre
armen Toussaint paroisse de spiran diocèse de Béziers fils
legitime et naturel de Louis Toussaint de Margeride
carrière du village et Jeanne et antoinette Cabronne du
village d'huquier fille legitime et naturelle de Jean guillaume
(cabrou) et d'anne rotiere de cette paroisse ont reçu le
benediction du mariage apres le publication des amonnes
par trois dimanches consecutifs sans quil nous ay p'revu
aucun empêchement ny civil ny canonique present antoine
Layrat de st dalmat et pierre Cabrou de la cambronne signe
francois. Vont aussi signé lesd parties illidore
francois Vootz
Publié à Lairol

Publié à Lairol François Vootz
que dessus est le quatrième tour
du mois de decembre que l'ame brunelet du
village de montalix lequel est singulierement
est veude appres avoir plement les sacrements
fut enterré dans le cimetière de notre pa-

Fin j'abrois le test

La que dessus est le quatrième tour du mois de decembre
que dessus est le quatrième tour du mois de decembre

Le 1^{er} décembre Marie Anne Cabriouel fille légitime
et naturelle d'autre Louis de Cabriouel
marie du village de Bellas a été baptisée
un peu après sa naissance son parrain
Louis Cabriouel du village d'Estourenge son
marraine Marie Anne d'aligny du village
de Bellas en présence des habitants de la paroisse
et pieuve avec pierre cassée

F. J. Albert Peetings

envelope & envelope. Julius
Friedrichs. 10
of Paris. June 20

L'an quinze de l'âge la duchesse mourut
mois confabrice, lors il laissa en fils legitimate
et naturel d'auant René et Marguerite duquel
marie de Villiers de Caumont née le 25.

quatre tout appelle la naissance de parraine
 Louis fages maireme frere le sieur estagney
 pretans Joseph lefebvre & antoine fages —

Joseph Bachet d'Estagney

L'an mil D'Albret vicomte

L'an mil sept cent diec et huit et le huitième
 jour du mois de janvier marc alaude fils legitime
 et naturel d'autre et de marguerite fages marie
 et catherine Lobaume fille legitime et naturelle
 de benoist Lobaume et de marie Letourne marie
 aussi tous du village des foy de la paroisse de
 saint dalmasi ont receu la bénédiction nuptiale
 apres les publications des annonces par trois
 dimanches consécutifs sans quil nous ait paru
 rien en connoissance aucun empêchement
 ny liceil ny canonique present le Joseph
 Barathieu Joseph vyn nat Jean crozal tous du
 village et antoine Letourne de st dalmasi signe
 auz ledys marie alaude & catherine Lobaume
 M. Alaudre Barathieu Groux

Ch. SMCW D. Haynes

L'esquissé probable vicain

L'an que dessus il le quinzième jour
 du mois de fevrier Marie anne fabre
 fille legitime et naturelle d'autre Jean
 fabre et autre casier marie du village
 est née a este baptisée le vingt et un
 de mai l'an four mille six cent quatre vingt
 et deux — Jean levinal prêtre de
 l'église — Jean levinal prêtre de

D'Albret vicomte

J'an mil sept cent dix et huit ans que
 me pourvoit monsieur le fabricier frere Joseph Léonard
 par l'autorisation de son ouf et au nom de vendre
 fille legitimme et naturelle de son pere
 Pierre et Isabelle Brûlées marie du village
 de fond ont place la bannière d'assise au mariage
 apres avoir publie les amonnes par trois
 dimanches consecutifs sans querelle ou
 querelle aucun empêchement n'ayant ne
 canonique les personnes devant l'efface devant
 le greveur baile du village de Madeline
 qui ont signe la noy et le bon acoince
 Lesquels le vicaire a leuesques nobis
 plaisant Harry Chevallier

P. Marcellin Pichot.

J'an que d'esse dix et huit apres l'epicme fevrier
 madame Cabiron fille legitimme et naturelle de Joseph
 Cabiron et de Catherine Léonard marie a huguenot
 a este baptisee quatre jours apres la naissance
 son parrain Laurent Cabiron La marraine marie
 Léonard du lieu de Vézouillac prénomme pierre Cabiron
 aussi d'huguenot et pierre Cabiron de Madeline signe
 lez amys d'offrir et louer a la que nobis de laire
 lez amys d'offrir et louer a la que nobis de laire

J. Cabiron.

J'an que d'esse d'leillement l'epicme fevrier
 de fabrice femme d'Isaac Pichot de la ville d'agde
 des sptembre est decedee apres accouchement
 tous les faccements fait en la force d'an

le 26 mesme de nostre paroisse le Prieuré
d'Ambleville

Priyalbert Recteur

l'an milles sept cent dix huit Jean françois
Pouget fils légitime & naturel d'autre Jean
françois & de Jeanne couzi ellarie du village
de Bellay a este baptisé quatre mois appres
sa naissance son parrain antoine couzin est
sa clamaine Catherine poujet prêtre curé
de Bellay quila en mariage soest couzi cousin

*Antoine De Chatelot
Josly Cousin Priyalbert Recteur*

l'an que dessus il se dijame pour demain
d'avril ellarie libouret fille légitime & naturelle
de maistre steph de loriere boulanger du
village de lermes a este baptisé le 1er juillet
la naissance son parrain nadal pasteur du village
de la tour du pin & la marraine catherine madille
prélais quila en mariage son monastier

Nadal Busnide Graville

françois gral fils d'antoine & de isabelle
la stante mariée du village de son a este baptisé
le quatorze d'août en l'oratoire de la naissance
son parrain françois gral le marraine dienne
de marie pasteur prêtre au chastelet

Priyalbert Recteur

Lan que dessus le 27me jour de Juin 1718
 Jeanne de la Haye et le sieur de
 la Haye, may et beaute de la Haye, fille
 legitime et naturelle d'autre Jeanne et de
 Catherine priuade a este baptisee, trois jours
 apres sa naissance, son parrain pierre de
 Belaville de Seuree Bellaville, marquis de
 noyrigate prelat, pierre caulier

pierre Caulier

Lan que dessus le 27me jour de Juin 1718
 de may Catherine Chastan de Bellas agee
 de vingt ans est decede et est enterrée dans
 le cimetiere de la paroisse jadis de
 Belaville en presence pierre caulier et
 pierre Cabiron

pierre Caulier

Lan que dessus le 27me jour de Juin 1718
 de Jean pierre et rernal filz legitime
 et naturel d'autre pierre et Bertrand Bouillier
 marié du village de Chavolier a este baptise
 quatre jours apres sa naissance son parrain
 pierre Bouillier le marraine matre a male
 presans alexis Bouillier et pierre Caulier

Alexis Bouillier pierre Caulier

François Albert Peclet

Lan que dessus le 27me jour de Juin 1718
 l'adas fait legitime et naturel de Jean Lapostolle
 marié vielle de marie sans a este baptise un jour
 apres sa naissance le sarrain Joseph Barathieu
 La marraine Ethy Elizabeth Tremolier presente Jean
 gasaigne et Jean Lapostolle tous deux signe aussi ledit barathieu
 ledit gasaigne il habite tout du village des long

Jeanne Barathieu lequel que proche

Jan milles sept cent dix huit et le ²⁴~~25~~ du mois
 Janvier de l'anno de mon diezme year, fuit fait.
 Le village de la bône école est dredes agé de
 cinquante ans ou environ appres avoir été
 tout lez fairements fust entenu dans le
 chasteau de la paroisse de la bône école
 pierre cabane & pierre cauer.

Jan quez d'effet et le ²⁴~~25~~ du mois
 dit mesme de la paroisse de la bône école

Le bâvet bâcial est dredes agé de soixante
 ans ou environ appres avoir été fait
 fust entenu le chasteau dans lez mœurs
 de la paroisse de la bône école pierre cabane
 & pierre cauer.

Jan quez d'effet et le ²⁴~~25~~ du mois
 de mai lez fuites d'une parader fille legit
 me & naivelle d'autre fuyez anne quez
 mariage qui vilye lez vînes astre bastifer
 fuit d'ors appris du maistre en son paroisse
 lez fuites d'une parader fille legit
 me auz parader preant et Jean solestat
 fuit du lieu d'elte a pierre cauer

Jean sagasse J. solestat pierre cauer

F. j. albert pecheur